



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 19-2.03.2015**

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 2 MARS 2015**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	M. Jean-Claude CHANSON	Scrutateur
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014

c) Communications de la Présidente

d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 51 Conseillers (ères) (+ 6 assermentations) total 57.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Bichsel Pierre
		Cabras Arlette
		Guinand Alain
		Lecoultré Jean-Luc
		Maillefer Cyril
		Noé Alexandra
		Sonderegger Jean-Pierre
Absents :	MM.	Bodenmann Jacques-Victor
		Matthey Julien
		Monthe Francis
		Rochat Fabien
		Rochat Frédéric

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b. Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014 est accepté avec une petite modification en page 6 au sujet des résultats du vote du préavis 13 : « accepté à la majorité au lieu de l'unanimité », demandée par Mme Micheline Rieben et acceptée par le Conseil.

c. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne lecture des courriers reçus :

- lettre de Mme Monique Gudel du 17 décembre 2014 sur les problèmes d'exploitation du gaz de schiste
- lettre de M. et Mme Nicolas et Rachel Gayte à la recherche d'une maison isolée dans notre région pour des activités avec des chiens de traîneau
- courrier de M. Alain Capt du Brassus, annonçant sa démission du Conseil communal avec

effet immédiat

-lettre de Mme Alexandra Noé de l'Orient faisant part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat

Mme la Présidente remercie ces deux Conseiller et Conseillère démissionnaires pour le travail accompli au sein du Conseil.

Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point :

d.Communications de la Municipalité

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

La personne suivante a fêté son nonantième anniversaire :

- Mme Claudine Audemars, domiciliée au Sentier, le 26 décembre 2014.

Une délégation de la Municipalité lui a rendu visite pour lui transmettre ses vœux et lui remettre le traditionnel cadeau.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisation facilitée (art. 25 LDCV)

- Mme Sandra Sanga, née Cabras.

Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV)

- Mme Semsija Orlovic et sa fille Sherzada Mujcic ;

- M. Mirzet Emkic.

Acte Notarié

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Vente à M. Jean Reymond, domicilié à Genève d'une portion de la parcelle communale no 750 de 168 mètres carrés au Sentier au lieu-dit *Au Rocheray*.

Recensement de la population au 31 décembre 2014

Comme habituellement, le Contrôle des habitants a communiqué à la Municipalité les chiffres de la population de résidence pour la commune.

Nous notons qu'elle se situe au 31 décembre 2014 à 4'459 habitants dont 3272 suisses et 1187 étrangers. A cela, il convient d'ajouter 40 personnes qui sont en attente d'une autorisation. Le nombre de frontaliers quant à lui, est de 3'805 personnes (+182 personnes).

A la lecture de ces chiffres, nous remarquons que la population de résidence augmente de 40 unités (+ 62 résidents étrangers et – 22 citoyens suisses).

Sur les 10 dernières années, la population de résidence a crû de 380 personnes.

Cuisine et réfectoire scolaire - Réponse à la question de Mme Claire-Lise Piguet

En réponse à la question de Mme Claire-Lise Piguet lors du dernier Conseil communal, concernant le réfectoire scolaire, nous pouvons vous communiquer les chiffres suivants pour l'année civile 2014.

11'792 repas ont été servis, dont 4686 pour l'UAPE (élèves des degrés 1 à 6, y compris les éducatrices), 2'009 pour les élèves des degrés 7 à 11 et les enseignants, et 5'097 pour l'Ecole technique.

Fr. 111'602.-- ont été encaissés pour ces repas, soit un prix de vente moyen de Fr. 9.46.

Les charges des achats se sont montées à Fr. 68'305.-- et les charges du personnel de cuisine à Fr. 129'283.20, soit un total de charges de Fr. 197'558.20. Cela représente un coût par repas de Fr. 16.76.

Si l'on ajoute les coûts de location du réfectoire et de l'encadrement des degrés 7 à 11 par les animateurs du Tempo Squad, on arrive à un coût moyen de Fr. 26.23.

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des produits et charges des divers apéritifs et banquets ayant eu lieu en 2014. Avec ces derniers, nous arrivons à un total de Fr. 317'502.75 de charges et de Fr. 120'530.25 de revenus, soit une différence de Fr. 196'972.50 couverte par les 3 communes de la Vallée.

Enfin, au 8 octobre 2014, nous avons des inscriptions pour 444 repas hebdomadaires, soit 16'428 repas annuels.

Service hivernal – situation exceptionnelle

Au cours du mois de janvier et au début du mois de février 2015, les fortes chutes de neige qui sont tombées ont fortement sollicité le service communal des routes et travaux qui, par ailleurs, a dû faire face à un épisode de forte bise pendant plusieurs jours. Cette situation a forcé notre service à engager l'ensemble de ses moyens pendant plus de 10 jours de suite afin de maintenir le réseau routier ouvert ainsi que les trottoirs. Cette situation n'avait pas été vécue depuis plus de 20 ans. Par ailleurs, l'épisode de pluie verglaçante qu'a connu la Vallée le 23 février dernier a forcé nos employés communaux à procéder au salage à pied.

Ces événements ont été gérés de main de maître par nos employés de la voirie qui ont été renforcés comme habituellement par le service forestier.

En comparaison du reste du canton, la Municipalité remarque que peu de routes ont été fermées à la circulation. Les transports scolaires ont été garantis sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, les autres services publics ont été assurés sans interruption. Il en va de même pour le traçage des pistes de ski de fond.

Nous tenons dès lors à rendre hommage à l'ensemble de nos collaborateurs chargés du service hivernal et du traçage pour l'important travail effectué au cours de ces dernières semaines.

La commission de gestion qui a eu l'occasion de siéger au cœur de la tempête, aura certainement l'occasion de donner son avis de façon plus détaillée sur ce qu'elle a pu constater.

Toutefois, nul doute que cette situation exceptionnelle provoquera une forte augmentation des dépenses au niveau du déblai des neiges. Il est encore un peu tôt pour chiffrer ce phénomène mais la Municipalité aura, le moment venu, des éléments supplémentaires à vous communiquer.

Le Campe et Route de France au Brassus – Limitation de la vitesse

Dans le courant du mois de décembre, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes a informé la Municipalité que suite à sa demande, une modification des limites de vitesses était acceptée sur deux points.

Cette mesure concerne :

1. Route de France, réduction de la vitesse maximale autorisée à 60 km/h entre le carrefour du Bas-du-Chenit et l'entrée de la localité du Brassus ;
2. Le Campe, réduction de la vitesse maximale autorisée à 60 km/h sur la route cantonale dans le hameau.

La mise en place de ces mesures sera faite au cours du printemps.

Val TV - Emission *Ma Commune : Mode d'emploi*

Depuis jeudi 26 février 2015, une nouvelle émission a fait son apparition dans la grille de programme de Val TV. Il s'agit de *Ma commune : Mode d'emploi*. Ces capsules de trois minutes ont été mises en place à la demande de la Municipalité du Chenit afin de présenter quel est le rôle et le travail des différentes autorités et de l'administration communale. Le financement est assuré en grande partie par le budget communal.

Pour commencer, Mme le Préfet Evelyne Voutaz s'est prêtée au jeu. Chaque mois, vous aurez l'occasion de découvrir quelles sont les tâches des organes communaux les plus proches du citoyen telles que la Municipalité, le Conseil communal ou encore certains services de l'administration.

Cette émission a été développée afin de renforcer la communication de la commune vis-à-vis de ses citoyens, conformément aux vœux de la commission de gestion et du conseil. (*Diffusion chaque jour à 11.10 heures et 14.10 heures ou en permanence sur internet sur le site www.valtv.ch.*) Ne manquez pas d'y prêter un œil attentif.

Complément de réponse à M. Nicolas Guignard – Contrôle des chantiers

Suite à la question de M. Nicolas Guignard relative au contrôle des chantiers, la Municipalité tient à préciser en complément de la réponse de M. Laurent Reymondin, que le contrôle de la sécurité des chantiers est du ressort de la Municipalité dans le cadre de ses tâches de Police. Toutefois, les contrôles du respect de la législation sur le travail et les examens qui en découlent sont assurés par une commission paritaire sous l'autorité du canton. La commune n'intervient pas dans ce cas, sauf pour signaler des abus.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est prévue **le lundi 27 avril 2015**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir, pour lequel elle sollicite l'adjonction d'un point 5) suite au dépôt d'une motion et un point 6) rendu nécessaire en raison des démissions annoncées, soit :

1. Assermentations

2. Préavis 1 /2015 : Aide financière aux Sociétés des Téléskis des Mollards SA et des Esserts SA

3. Préavis 2/2015 : Piste cyclable-étape « Crêt Meylan-Piguet-Dessous »

4. Préavis 3/2015 : Réfection d'un appartement de 3 pièces au 2^{ème} étage de l'immeuble situé à la Grand Rue 41 au Sentier

5. Motion de Mme Claire-Lise Piguet

6. Nominations à : la commission pour la circulation et la sécurité routière

: Sogebois SA, conseil d'administration

: l'ASIVJ (association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux), commission de gestion

: l'Hôpital de la Vallée, conseil de fondation

7. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de 6 nouveaux Conseillère et Conseillers, soit :

- **Mme Joëlle Vullioud**, F3, en remplacement de Mme Nathalie Gisiger

- **M. Sébastien Poncet**, F3, en remplacement de M. Daniel Trotti

- **M. Alex Meylan**, F3, en remplacement de Mme Alexandra Noé

- **M. Willy Kohler**, F3, en remplacement de Mme Chantal Page-Hussy

- **M. Marc Ferrari**, F3, en remplacement de M. Alain Capt

- **M. Reynold Keusen**, UDI, en remplacement de M. Christophe Steiger

Elle leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal et les remercie de leur engagement.

2. Préavis 1/2015 : Aide financière aux Sociétés des Téléskis des Mollards SA et des Esserts SA

Mme la Présidente donne la parole à M. Michel Beetschen pour la lecture de son rapport :

La commission nommée par le bureau du Conseil communal s'est réunie à 3 reprises le mercredi 11, jeudi 19 et mercredi 25 février dans les locaux de l'administration communale.

Tous les membres sont présents lors de la première séance:

BLONDEL Nathalie SOC & FG

PIAZZINI Fabrice SOC & FG

DURUZ Eric UDI

AUBERT Philippe UDI

HEIZMANN Christian UDI

FREY Nicolas F3

BEETSCHEN Michel SOC & FG

Michel Beetschen est confirmé dans le rôle de président et rapporteur.

A noter que lors de la deuxième séance, Christian Heizmann et Michel Beetschen se sont valablement faits excuser (Nathalie Blondel a assuré la présidence). Lors de la troisième séance Nathalie Blondel et Christian Heizmann se sont valablement fait excuser.

Première séance : la délégation municipale est composée de Madame Jeannine Rainaud, Syndic et Olivier Baudat, Municipal.

Les sociétés des Téléskis sont représentées par Roland Pesenti et Jacques Bianchi pour Les Mollards (Le Brassus) et Claude Jan, Lionel Capt et Christophe Gingins pour Les Esserts (L'Orient).

Deuxième séance : la commission a souhaité revoir les représentants de la Municipalité, sans les représentants des sociétés.

Troisième séance : après avoir informé la Municipalité, la commission a demandé aux représentants des Esserts de l'Orient de venir encore une fois répondre à ses questions.

Un conseiller communal a formulé cinq questions et une remarque par courriel à l'attention du président de la commission. Celui-ci a transmis le message avant la première séance aux représentants de la Municipalité ainsi qu'à ceux des sociétés de Téléskis.

Préavis 01/2015

A noter que plusieurs informations ont été transmises aux commissaires afin qu'ils s'imprègnent du sujet avant la première séance, à savoir :

- Un article de Vincent Maendly « L'horizon est incertain pour les téléskis de La Vallée » paru le 31.01.2015 dans 24 Heures
- Le rapport de Gaëlle Serquet et Martine Rebetez « Changements climatiques – quel avenir pour les destinations touristiques des Alpes et du Jura vaudois ? » édité en 01.2013
- L'émission de ValTV « Intervalle – changement climatique et hausse des températures » programmée le 19.09.2013

EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir lu le préavis, chaque commissaire est arrivé à la première séance en se disant : « ça va être long et compliqué. On ne va pas s'en sortir ». Et pourtant la Municipalité est arrivée en expliquant sa volonté d'avoir établi un préavis selon le modèle d'un crédit-cadre, dont le principe est simple. On soutient à hauteur de 30% chaque projet.

Pas si simple, même si on s'en tient à l'aspect purement technique de ces installations. Puisque la volonté de la Municipalité, et on le comprend, est de veiller à ne pas faire exploser les coûts de fonctionnement, il est logique de parler de remplacement d'installations et non pas de bricolage sur de l'existant qui, lui, continuerait à occasionner des frais de maintenance importants.

En partant de ce postulat, chacune des deux sociétés a mis sur le papier ses réalités, ses besoins, ses envies, mais aussi ses rêves pour des installations idéales. Et c'est là que, malgré la création d'un comité de pilotage et l'établissement d'un dossier commun aux deux sociétés, nous nous retrouvons face à deux projets complètement différents.

Après l'envoi du dossier, reçu par la Municipalité le 2 septembre 2014, les deux sociétés s'attendaient à être reçues par celle-ci lors des semaines suivantes, comme le proposait l'accusé de réception de la Municipalité. Ceci afin de développer leurs projets en collaboration avec l'autorité. Cela aurait certainement permis de recadrer et lisser les différences de chacune des visions. Malheureusement l'occasion n'a pas été donnée jusqu'à

l'établissement, en janvier 2015, du préavis municipal. Et c'est là que ce préavis simple et unique – pourquoi pas deux préavis, on s'est posé la question – a de la peine à satisfaire deux visions différentes. Il faut le dire : celle de la société des Mollards est assez modeste, réaliste et bien avancée, alors que celle de la société des Esserts est ambitieuse, embryonnaire et utopique. Mais ne dit-on pas : « l'utopie d'aujourd'hui peut devenir la réalité de demain » ? Les deux sociétés nous ont transmis leurs chiffres sur les 16 dernières saisons : chiffres d'affaires, jours d'exploitation. Quoi de plus improbable, quand on sait que pour Les Mollards cela va de Chf 0.- à Chf 202'000.- et de 0 à 98 jours/saison. Et pour Les Esserts de Chf 0.- à Chf 93'000.- et de 0 à 92 jours/saison. Il y a eu de belles saisons et d'autres à oublier. Par contre, les chiffres quant aux subsides de la commune sont assez réguliers. En moyenne annuelle sur les 10 dernières années, Les Mollards ont reçu Chf 28'120.- et Les Esserts Chf 30'600.-.

Préavis 01/2015

QUESTIONS ET DISCUSSIONS

3 séances représentant 8 heures de discussions, de débats quelque fois houleux, sans compter les après-séances, les courriels et téléphones entre commissaires, c'est long. On aurait même pu encore continuer à débattre. Tous les avis, même diamétralement opposés, sont pertinents. Il est donc impossible ici, même de manière synthétique, de retranscrire les échanges, les questions, les compléments d'informations. Faites-nous simplement confiance, Mesdames et Messieurs les conseillers, car nous avons sincèrement été dans tous les recoins de ce dossier. Jusque tout en haut des installations sans lâcher la perche.

Mais pourquoi un dossier comme celui-ci, contrairement à un autre objet qui passerait « comme une lettre à la poste » malgré une demande de crédit largement supérieure, est-il aussi sensible ?

Parce que l'on touche à l'émotionnel, à l'affectif : « Touche pas à mon téléski ».

Dans les milieux touristiques et économiques, les personnes avisées imaginent un seul pôle fort pour l'avenir du ski alpin à La Vallée. Mais elles se gardent bien de dire où il devrait se situer. La tête aimerait bien mais le cœur ne peut pas imaginer que l'une ou l'autre de ces vieilles installations, qui nous ont vus naître sur les skis, disparaissent un jour. Et il en va de l'avenir de nos enfants qui eux aussi doivent pouvoir naître sur des skis à La Vallée. Un rôle social important.

Alors on s'est dit qu'il fallait donner à ces installations de quoi vivre encore 20 ans. C'est aujourd'hui la durée d'amortissement des installations modernes.

Et dans 20 ans que ferons-nous ? On n'aura peut-être pas à se poser cette question, car le changement climatique avec la hausse des températures aura répondu à notre place... Plus de ski alpin à La Vallée, qui sait ? Les climatologues, certainement.

DELIBERATIONS

L'entrée en matière n'a pas été votée à l'unanimité. 2 voix s'y sont opposées. On peut le comprendre, car c'était peut-être l'occasion de prendre de la hauteur, de lutter contre l'esprit de clocher et d'avoir une vision d'avenir.

Mais c'est trop tard, les installations sont au bout du rouleau. On est dans l'urgence. Les deux sociétés ne sont pas seules responsables de cette situation. On est tous responsables : Municipalité, conseillers communaux ou simples utilisateurs des installations. C'est avant qu'il fallait se poser toutes ces questions.

Aujourd'hui, nous devons donc envisager ce financement également pour une question sécuritaire. Les installations sont en sursis et il en irait de la responsabilité de la personne garante de chacune des deux sociétés en cas d'accident.

Au vu de la différence de conception et d'avancement de chacun des deux projets, la commission a souhaité amender les conclusions 1, 2 et 5 du préavis municipal. Ceci afin de ne pas prêter la société Les Mollards dont le projet est à bout touchant, tant au plan du

financement qu'à celui des autorisations. Et de permettre également à la société Les Esserts d'obtenir les garanties suffisantes pour aller de l'avant dans l'élaboration de son projet et sa recherche de financement.

Préavis 01/2015

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la commission à la majorité de ses membres présents vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers d'approuver les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 01/2015,

Où le rapport de la commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour:

1. Amendée : Autorise la Municipalité à soutenir financièrement le renouvellement des installations de remontées mécaniques des sociétés de téléskis de l'Orient & du Brassus (*supprimé : à hauteur de 30%*) ;
2. Amendée : Alloue dans ce but un crédit de Chf 800'000.- au maximum (*au lieu de Chf 700'000.-*) à répartir pour moitié à chacune des deux sociétés ;
3. Autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante ;
4. Décide de porter cette dépense dans le compte 9160 *subventions et participations à amortir* ;
5. Amendée : Autorise la Municipalité à prélever Chf 800'000.- (*au lieu de Chf 700'000.-*) dans le *fonds pour aide aux téléskis* compte 9282.10 afin de procéder à un amortissement extraordinaire.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre la discussion :

M. Stefan Blondeau regrette que les deux projets soient présentés ensemble, il se dit favorable au maintien du ski de piste, peut-être avec l'aide de canons à neige ?

M. Philippe Dufour trouve dommage d'avoir un seul préavis ce qui met en concurrence les deux sociétés, selon lui ce préavis est nébuleux pense que cette demande aurait pu susciter une réflexion à long terme. Pourquoi ne pas imaginer des solutions mixtes, est-ce que la Vallée peut continuer à soutenir 3 sociétés ? Il refuse les conclusions de ce rapport.

Mme le Syndic explique les raisons d'avoir présenté un seul préavis, pour ne pas qu'il soit dit que l'un ou l'autre soit favorisé et plutôt mettre les deux sociétés sur pied d'égalité. Pour le moment, il est difficile d'imaginer des activités en été, notre région étant protégée. Lors des discussions, la piste éclairée de l'Orient nous a paru déjà être une installation complémentaire.

M. Romain Gauthier : au nom du groupe F3, après de longues discussions, estime que ce préavis ne peut être traité dans l'urgence, il s'agit de coûts de 3 à 4 millions sur les années à venir. Se référant à l'art. 68, il demande la non-entrée en matière.

Mme la Présidente soumet la question de l'entrée en matière au vote du Conseil communal qui l'accepte avec 38 voix, 14 avis contraires et 4 abstentions (Mme la Présidente ne vote pas). La discussion se poursuit sur ce préavis :

M. Romain Gauthier espère que le Conseil est conscient que le téléski de l'Orient ne pourra pas fonctionner l'an prochain.

M. Michel Beetschen donne quelques compléments d'information :

Chaque Société de téléski devait être aidée avec 30 % du montant. Dans le préavis, les montants ne représentent pas la finalité mais uniquement les équipements urgents. Dans les explications sur les travaux de la Commission, Le Brassus était prêt à démarrer mais les Esserts souhaitaient plus d'appui financier. Pour cette raison, la Commission a abandonné la mention « 30 % » en raison des évolutions différentes des deux sites.

Les montants seront alloués seulement sur présentation de factures des travaux effectués.

Mme le Syndic s'exprime sur les amendements proposés par la Commission qui sont acceptés par la Municipalité.

M. Jean-Claude Rochat remercie le Rapporteur pour les réponses à ses questions posées à la Commission. Pour lui, ce projet a 60 ans de retard, il regrette cet esprit de clocher. Il est partisan du maintien du ski alpin à la Vallée, mais pas dans ces conditions.

M. Jacques-André Rochat tient à remercier et féliciter la Commission du travail qui a été accompli pour sortir de l'impasse qui se présentait. Il souhaite soutenir ce projet et invite le Conseil à accepter ce préavis avec les conclusions amendées.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil communal qui l'accepte selon les conclusions amendées suivantes :

Conclusion amendée 1 : acceptée avec 40 oui, 14 avis contraires et 2 abstentions

Conclusion amendée 2 : acceptée avec 40 oui, 14 avis contraires et 2 abstentions

Conclusion 3 (préavis) : acceptée avec 40 oui, 14 avis contraires et 2 abstentions

Conclusion 4 (préavis) : acceptée avec 40 oui, 14 avis contraires et 2 abstentions

Conclusion amendée 5 : acceptée avec 40 oui, 14 avis contraires et 2 abstentions

Projet total accepté avec 40 oui, 14 avis contraires et 2 abstentions, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 01/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à soutenir financièrement le renouvellement des installations de remontées mécaniques des sociétés de téléskis de l'Orient & du Brassus

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 800'000.- au maximum à répartir pour moitié à chacune des deux sociétés

3. autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante

4. décide de porter cette dépense dans le compte 9160 *subventions et participations à amortir*;

5. autorise la Municipalité à prélever CHF 800'000.- dans le fonds pour aide aux téléskis compte 9282.10 afin de procéder à un amortissement extraordinaire.

Mme la Présidente remercie tout particulièrement le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail et leur implication dans l'étude de ce préavis.

3. Préavis 2/2015 : Piste cyclable étape « Crêt Meylan – Piguet-Dessous »

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Reymond, Rapporteur :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 13 février 2015 à 17 h 00 dans la salle de la Municipalité. Etaient présents Madame et Messieurs :

Trotti Laurence (F3), Gauthier Romain (F3), Lecoultré Jean-Luc (SOC), Kunz Marc (SOC), Kraftsik Rodolphe (SOC) et Reymond Stéphane (UDI), Président confirmé dans son rôle de Rapporteur. Mme Maillefer Danielle (UDI) était excusée.

La délégation municipale était composée de MM. Baudat Olivier et Reymondin Laurent accompagnés de Monsieur Monney du Bureau d'ingénieurs Conus et Bignens et de Monsieur Rochat Stéphane, Ingénieur communal.

Introduction

Dans le cadre de ce préavis 2/2015, nous parlerons d'une réalisation intermédiaire de la piste cyclable devant relier le collègue du Brassus au collège de l'Orient. Intermédiaire, car sur l'ensemble du projet, un tiers a déjà été concrétisé, soit entre le collège secondaire de Chez-le Maître et le collège de l'Orient. Un autre tiers intègre le préavis d'aujourd'hui, et le dernier tiers viendra achever et relier le tout.

La bonne vieille logique combière (et d'ailleurs) voudrait qu'en lieu et place de proposer la construction « Crêt Meylan – Piguet-Dessous », le plus cohérent eusse été de continuer la piste cyclable de là où elle s'était arrêtée. Mais, dans la pratique, la Municipalité s'est heurtée à deux gros points noirs sur ce tronçon médian. Premièrement, la maison en ruine, qui fut victime des flammes il y a quelques années, a pris énormément d'énergie à nos collègues de

l'exécutif. Ces derniers ont demandé au propriétaire de décaler les murs prévus sur les plans de reconstruction plus loin de la chaussée existante. Malheureusement pour le bien de notre communauté, la personne a refusé et l'affaire a pris la même tournure lors de l'audience devant le tribunal fédéral.

Le deuxième point noir se trouve être un bâtiment appartenant au même propriétaire situé après la boulangerie en direction du Brassus. Avec exactement les mêmes problèmes de propriété que le premier point.

J'ajouterai une petite précision qui a son importance. Il eut été impossible de prolonger la piste cyclable le long de la voie ferrée depuis la gare de Chez-le-Maître école jusqu'à la gare du Brassus, car ce territoire se situe dans une zone de protection des bas-marais d'importance nationale. Aucune atteinte à la nature n'y est tolérée.

En finalité, la Municipalité a décidé, afin de ne pas stopper ou perdre du temps sur un projet aussi profitable, de privilégier l'option qui vous est soumise au vote aujourd'hui.

A savoir que le dernier tiers manquant devrait être réalisé au plus tard dans les 2 prochaines années, une fois que nos autorités auront balayé toutes les tracasseries administratives.

Transformation et aménagement de la route RC 84b

Comme relevé sur le croquis du préavis, la route sera élargie et dimensionnée à 6.50 mètres. Cela permettra de tracer une bande cyclable de 1.25 mètre (minimum autorisé par la LCR) pour les vélos se déplaçant dans le sens Le Brassus – Chez-le-Maître. A savoir qu'aucun marquage signifiant la médiane de la route ne sera tracé. Etant dans une zone de traversée de village, cela n'était pas nécessaire.

Une bande surélevée de 2.50 sera érigée côté nord de la route qui accueillera le trottoir et la piste cyclable dans le sens Chez-le-Maître – Le Brassus. Cette partie ne dissociera pas par un marquage au sol le flux des piétons et celui des cyclistes. Un panneau comme celui-ci sera introduit sur le tronçon, indiquant la mixité du lieu :



Plusieurs remarques concernant ce point ont été formulées par les commissionnaires.

Premièrement, au niveau des assurances et d'éventuelles complications suite à un accident impliquant un cycliste et un piéton. Monsieur Baudat et Monsieur Monney nous répondent que si la signalisation (panneau affiché ci-dessus) est correctement apposée, la Commune ne peut être tenue responsable d'un quelconque accident.

Deuxièmement, la mixité de piétons et de cyclistes pourrait poser un problème de cohésion car cela engendre trois flux de trafic (deux sens à pied et un à vélo).

Pourquoi donc ne pas séparer les deux voies ? Impossible nous ont répondu les délégués de la Municipalité, car la largeur du trottoir n'est pas suffisante. Et apparemment ce système est en place dans plusieurs autres régions du Canton sans réels problèmes, le fair-play étant privilégié.

Une autre remarque faisait état des difficultés liées aux croisements de la piste cyclable et de la bande cyclable avec les autres routes du Village. La priorité sera accordée aux cyclistes et les marquages de stop ou autres cédez le passage seront effectués en amont de la piste. Par ailleurs aucune signalisation ne sera mise en place sur la route indiquant une bande cyclable. Seul le marquage d'une ligne jaune sera tracé tout au long de la route.

La Municipalité n'est responsable ni du marquage ni de la signalisation. Ceux-ci sont gérés et administrés cantonalement par le biais du Voyer de l'Etat de Vaud.

Un point délicat relevé durant la discussion comprenait la fin de la piste cyclable arrivant au carrefour du grand collège du Brassus. En effet, la Municipalité a décidé de terminer le projet

avant le pont qui arrive au croisement cité ci-dessus. Pourquoi ne pas avoir poursuivi la réalisation jusqu'aux écoles ?

Plusieurs points nous ont été clarifiés par Monsieur Baudat. Premièrement le pont. Pour être à même d'avoir une bande cyclable et une route, il faudrait élargir l'édifice. Deuxièmement, le carrefour, dangereux selon plusieurs commissionnaires, doit être repensé. Et il le sera, selon Monsieur Baudat.

Pour ce qui est de la réfection de la route, en très mauvais état selon le bureau d'étude, elle sera rabotée sur 4 centimètres. Monsieur Monney nous signale qu'un renforcement ne devrait pas être nécessaire, un sondage effectué indiquant que la sous-couche est bonne. Profitant de la refonte de cette route, plusieurs conduites d'eau seront remplacées. En effet, celles-ci sont âgées et le PPDE (plan directeur de distribution d'eau) préconise un diamètre supérieur. L'ensemble de la commission est unanime sur la cohérence de cette réalisation qui évitera un coût supplémentaire dans les années à venir. A noter qu'en plus du réseau d'eau, les candélabres seront remplacés (en collaboration avec les villages, propriétaires de ces derniers), et de ce fait seront beaucoup moins gourmands en énergie qu'actuellement.

Une fois les travaux de sous-sols effectués, un revêtement phonique viendra couvrir le tronçon.

Durant les travaux, la route cantonale ne sera pas fermée, mise à part durant les travaux de goudronnage, soit normalement trois fois deux jours. Les délégués municipaux nous ont affirmé que toute la communication possible sera mise en place pour rendre compte de l'avancée du projet.

En ce qui concerne les subsides, impossible de connaître précisément le montant que reversera le Canton de Vaud. Normalement, un montant correspondant à 50 % des frais de réfections de route (bord de roulement pour être précis) est possible. Mais il faut tenir compte de nombre de restrictions que je ne vais pas vous citer.

Notre réflexion finale s'est concentrée sur la plus-value qu'apporterait ce préavis. Est-ce véritablement un luxe que d'offrir une piste cyclable d'un coût total des travaux de 1,7 million aux citoyens de la Commune ?

Nous avons été unanimes pour prétendre que non, ce n'est pas un luxe. La sécurité de nos enfants ne sera que plus accrue pour se rendre à l'école, les habitants pourront se déplacer plus aisément, et notre région disposera d'un nouvel atout touristique important. Peut-être aussi qu'un plus grand nombre d'habitants privilégieront cette mobilité douce pour se déplacer au travail.

Un autre aspect nous a paru très important dans nos délibérations. Le fait que la chaussée devait de toute évidence être rebâtie, intégrer la piste cyclable ne pouvait être qu'une plus-value au projet. A titre indicatif, celle-ci ne représente qu'environ 20 % du coût total des travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et au terme de nos discussions, la Commission vous recommande à l'unanimité d'accepter, Mesdames et Messieurs, les quatre conclusions de ce préavis 2/2015.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle soumet le préavis au vote du Conseil communal, qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 2/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser une piste cyclable entre le Crêt Meylan et Piguet-Dessous au Brassus,

- 2.alloue dans ce but un crédit de CHF 1'725'000.-,
- 3.autorise la Municipalité à emprunter CHF 1'725'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 28'000'000.-,
- 4.décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.24 (pour les travaux routiers), et 9141.24.2 (eau potable) et d'amortir l'investissement en 15 ans par les comptes 430.3311.24 (routes), et 810.3311.24 (eau potable).

Lors de la discussion générale sur l'entier du projet, **M. Jacques-André Rochat** souhaite revenir sur le fait que nous allons investir 1,7 million de francs pour sécuriser ce tronçon alors qu'il reste une fraction de trottoir vers la boulangerie encombrée par des voitures souvent sans plaques. Cet hiver les élèves devaient passer sur la route, c'est comme si l'on refait à neuf une conduite d'eau et qu'un endroit reste pourri. Sa question : à quand une solution pour libérer ce trottoir ?

Mme le Syndic rappelle qu'il avait été décidé avec la précédente Syndic de pouvoir garer une voiture sur le trottoir pour autant qu'elle soit immatriculée. Les voitures en question sont sans plaques mais bien immatriculées. Il faudra certainement deux ans de démarches pour arriver à changer cela. Il y a un mois se trouvaient deux véhicules sur le trottoir, la Municipalité a fait intervenir une dépanneuse pour enlever un véhicule.

M. Jacques-André Rochat confirme qu'il avait déjà posé la même question il y a quelques années, la situation n'a pas avancé. N'y a-t-il pas une solution ?

M. Olivier Baudat Municipal estime qu'il faudra entamer une procédure pour annuler cette autorisation donnée par un juge et solutionner ce problème d'ici deux ans.

Mme Claire-Lise Piguet : en ce qui concerne la bâtisse en ruine, maintenant que le Tribunal fédéral a rendu sa décision, y a-t-il un délai légal pour reconstruire ou peut-elle rester ainsi encore 10 ou 15 ans ?

Mme le Syndic précise qu'il y a un permis de construire mais au moment où les travaux sont commencés, le permis de construire peut durer 8 ans.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

4.Préavis 3/2015 : Réfection d'un appartement de 3 pièces au 2^{ème} étage de l'immeuble situé à la Grande Rue 41 au Sentier

Mme la Présidente donne la parole à Mme Marlène Glauser Ricci Rapporteur :

La Commission composée de MM. Jean-Philippe Diemand UDI, Jean-Pierre Sonderegger UDI, Jacqueline Cristiano SOC & FG, Stephan Schwab SOC & FG, Marlène Glauser Ricci, présidente et rapporteur,

s'est réunie au complet le mardi 17 février au complet à l'immeuble sis Grand Rue 41 au Sentier pour étudier le préavis de la municipalité, représentée par Messieurs David Piguet, Bertrand Meylan, ainsi que du préposé aux bâtiments de la commune Mr Daniel Trotti. Nous remercions ces messieurs d'avoir répondu à nos questions.

Ce préavis est la suite logique du préavis 6/2012 qui a été accepté par le conseil communal en juin 2012. Le locataire de l'appartement qui fait l'objet de ce préavis ayant quitté les lieux, la municipalité propose de faire une rénovation complète de l'appartement, en se basant sur l'expérience de ce qu'ils ont déjà fait en 2012, soit :

- rénovation complète de la cuisine :

1. Démontage du sol pour vérifier la pourriture (la zone sous l'évier laisse à suspecter d'éventuelles atteintes au niveau de la pourriture)
2. Elimination du carrelage existant sur le mur (il tombe tout seul par endroits) et installation d'une cuisine entièrement équipée.
3. Isolation interne du mur extérieur.
4. Isolation entre poutres et installation d'une chape et d'un carrelage

5. Déplacement du radiateur sous la fenêtre pour dégager un pan de mur.
 6. Condamnation des placards existants et installation d'une isolation phonique.
- rénovation totale de la salle de bain
 1. tous les équipements sanitaires (lavabo, toilettes et baignoire)
 2. carrelage des murs
 3. carrelage du sol
 - rénovation du couloir
 1. démontage du sol
 2. isolation entre poutres
 3. chape
 4. carrelage
 - pose de parquet dans les chambres avec sous-couche phonique isolante
 - rénovation totale des portes et chambranles (intérieures et palier) pour correspondre aux standards actuels
 - suppression des portes en enfilades et placards mal placés entre les chambres
 - remise à niveau des installations électriques

Les travaux envisagés pour cet appartement sont d'envergure. Il ne s'agit pas seulement d'un rafraîchissement mais d'une rénovation pour permettre à des éléments qui datent pour la majorité de 1950 d'être remis aux standards de qualité, sécurité et confort actuels.

Les coûts mentionnent une analyse amiante, devenue légalement obligatoire, qui sera effectuée sur l'ensemble du bâtiment, non seulement sur l'appartement en rénovation.

Les discussions de la commission ont porté sur le besoin réel de condamner les placards existants. L'emplacement de ces placards, ainsi que leur construction, font que la majorité d'entre eux sont mal pratiques et ne permettent pas une isolation phonique entre les pièces.

Le sujet du loyer a été abordé et il sera adapté selon les prix du marché actuel, soit une estimation aux alentours de 1'100CHF. Par contre la municipalité nous signale qu'elle est prête à entrer en discussion si une famille a besoin d'une subvention.

L'équipe d'employés de la commune s'est occupée des rénovations du sous-sol qui sont pratiquement terminées. La buanderie est fonctionnelle avec lave-linge et sèche-linge, et un étendage va être installé prochainement.

Les discussions de la commission se sont portées sur l'opportunité d'une rénovation d'une telle ampleur, aussi bien en termes financiers qu'aux niveaux des travaux. Et en se basant de l'année de construction de l'immeuble, ainsi que des dernières rénovations qui ont été effectuées dans cet appartement, il semble évident que ces travaux permettront de maintenir et pérenniser le patrimoine communal.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 3/2015 tels que présentés.

Mme la Présidente remercie Mme Marlène Glauser Ricci pour son rapport et ouvre une discussion :

Mme Nathalie Blondel demande que soit rectifié le titre du rapport par la suppression de : « et création d'une buanderie », adjonction qui ne correspond pas au libellé du préavis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil communal qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 3/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection d'un appartement dans l'immeuble situé à la Grand'Rue 41 au Sentier,

2.alloue dans ce but un crédit de CHF 147'000.-,

3.décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.76.1, et de l'amortir par le fonds de réserve rénovation bâtiments, compte no 9281.39

Elle remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

5. Motion de Mme Claire-Lise Piguet

Mme la Présidente donne la parole à Mme Claire-Lise Piguet pour la lecture de sa motion :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En référence à l'article 1^{er} du règlement du Conseil Communal du Chenit, je dépose ce soir au nom du groupe Force 3 cette motion demandant à la Municipalité de présenter un préavis sur la possibilité de diminuer le nombre des membres du conseil communal.

Je souhaite que la municipalité puisse déposer ce préavis pour la séance du 27 avril prochain, mais au plus tard pour la séance du 29 juin 2015 afin de prendre une décision dans le cadre des délais légaux.

Je vous remercie. *Claire-Lise Piguet* »

Mme la Présidente confirme la recevabilité de cette motion et ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée, elle soumet au vote du Conseil communal la prise en considération de la motion Claire-Lise Piguet, les Conseillères et Conseillers l'acceptent par 35 oui, 7 non et 14 abstentions. La motion est transmise à la Municipalité.

6. Nominations à : - la Commission pour la circulation et la sécurité routière

- Sogebois SA, Conseil d'administration

- l'ASIVJ (Association scolaire intercommunale de la Vallée,
Commission de gestion

- l'Hôpital de la Vallée, Conseil de Fondation

Sur présentation de leurs responsables de groupe, sont élus par acclamation :

-**M. Nicolas Frey (F3) à la Commission pour la circulation et la sécurité routière**
(en remplacement de M. Alain Capt)

-**M. Sébastien Poncet (F3) à Sogebois SA, Conseil d'administration**
(en remplacement de M. Alain Capt)

M. Reynald Keusen précise que M. Alain Capt siégeait aussi au C.A. Brassus-Bois, ce sera aussi le cas pour M. Poncet

-**Mme Marlène Glauser Ricci (F3) à la Commission de gestion ASIVJ**
(en remplacement de Mme Alexandra Noé)

-**Mme Laurence Trotti (F3) au Conseil de Fondation Hôpital de la Vallée**
(en remplacement de Mme Alexandra Noé)

Mme la Présidente remercie toutes ces personnes pour leur engagement.

7.Divers et propositions individuelles

M. Didier Vaucher a apprécié le travail des équipes de déblaiement de la neige, il relève la nécessité d'abribus et souhaite qu'ils soient installés rapidement.

Par ailleurs, il demande si les avis de décès pourraient figurer sur le site communal ?

M. Olivier Baudat Municipal confirme que l'abribus des Crêtets sera installé prochainement, pour les autres, une séance a été demandée par la Commune de l'Abbaye, il existe une possibilité d'abribus préfabriqués, l'étude est en cours.

M. Sébastien Cala : en cas d'attribution des J.O. Jeunesse 2020 à Lausanne, les travaux devraient être prêts en 2018, est-ce que la Commune a déjà engagé des discussions pour un projet ?

Mme le Syndic répond qu'effectivement le ski de fond serait à la Vallée de Joux mais il faut attendre la réponse du choix puis le cahier des charges. Elle a eu quelques discussions avec la Commune de Morges mais ce n'est que le début.

M. Fabrice Aubert rappelle que M. Jacques-André Rochat avait posé une question au sujet de l'élagage d'arbres débordant sur la chaussée vers l'ancienne imprimerie, est-ce que ce travail a été fait ?

M. Olivier Baudat Municipal confirme que le propriétaire a reçu une lettre à ce sujet, sans réponse de sa part l'équipe communale fera le nécessaire mais cette question est encore à l'état de démarche.

M. Jacques-André Rochat pense que ce travail avait été fait, mais avec la neige les arbres sont chargés et plient à nouveau.

M. Olivier Baudat Municipal transmettra les instructions au Service communal.

M. Philippe Bohren se renseigne sur l'emplacement prévu pour la limitation 60 km/h au Campe ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que la limitation débutera de la menuiserie Bodenmann jusqu'au panneau 50 km/h à l'entrée de l'Orient.

M. Eric Rochat aimerait connaître la politique du déblai de la neige, jusqu'à quel point peut-on la déverser n'importe où ? En ce qui le concerne, elle est déversée dans son jardin.

M. Olivier Baudat Municipal

répond qu'en règle générale les propriétaires doivent accepter le déblai de neige sur leur propriété. Après renseignements auprès du Sce cantonal concerné, cette neige n'est pas polluante pour les jardins. Au début de l'hiver, si des plantations sont délicates, le propriétaire les protégera et les signalera avec des jalons colorés. Toutefois, un entretien avec les équipes communales sur un ton amical, avec une bouteille, peut très bien résoudre le problème. La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 22 h 15 en remerciant toutes les personnes présentes et rappelant la prochaine séance fixée au 27 avril prochain.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Marianne Oberson

La Secrétaire :

Paulette Reymond

